

- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 04ATEX0032X**

- (4) Appareil ou système de protection :

SERVOMOTEUR TYPE EX620 ou EX630

- (5) Constructeur : **PARVEX SAS**

- (6) Adresse : **8 av du Lac
F - 21000 DIJON**

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n° P55752/04 .

- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :


- la conformité à :

EN 50 014 de juin 1997 + Amendements 1 et 2
EN 50 018 de novembre 2000 + Amendement 1
EN 50 281-1-1 de septembre 1998 + Amendement 1

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.


- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 G

EEx d IIB T4

ou

 II 2 GD

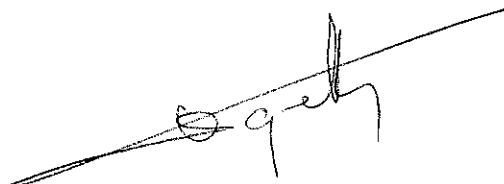
EEx d IIB T4 IP65 T135°C

Verneuil-en-Halatte, 2004 03 18

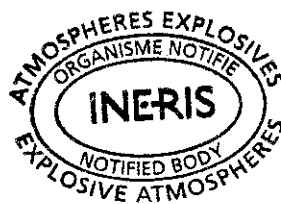


X. LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification
des Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
B. PIQUETTE
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

A N N E X E(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 04ATEX0032X**(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

L'enveloppe du servomoteur est constituée de deux parties emboîtées maintenues par vis. L'ensemble est réalisé en acier inox.

Cette enveloppe contient essentiellement les parties actives d'un servomoteur à courant alternatif de type sans balai, ainsi que deux thermo-fusibles, une boîte de raccordement, un frein (en option).

L'enveloppe du servomoteur présente les degrés de protection IP64/65 selon EN 60034-5.

Le raccordement aux circuits électriques extérieurs est assuré par l'intermédiaire de deux entrées de câbles métalliques d'un type certifié.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Caractéristiques des servoamplificateurs associés :

Tension d'alimentation du servoamplificateur	230 V monophasé/triphasé	400 V triphasé
Tension continue d'alimentation (V)	310 ± 10%	550 ± 10%
Fréquences électriques du moteur (Hz)	0 à 500	0 à 500
Courant permanent crête dans une phase (A)	25 maxi	16 maxi
Courant maximum crête dans une phase (A)	50 maxi	32 maxi
Puissance permanente maximale du moteur (W)	6000 maxi	6000 maxi

Caractéristiques des deux thermo-fusibles :



Seuil de déclenchement des thermo-fusibles : 130°C +0/-5°C.

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

- PARVEX SAS
- 8 av du Lac
- F - 21000 DIJON

- EX620 ou EX630
- INERIS 04ATEX0032X
- (numéro de série)
- (Année de construction)

-  II 2 G EEx d IIB T4 IP64
- ou
-  II 2 GD EEx d IIB T4 IP65 T135°C
- T°câble : 89°C
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Conformément à 16.2 de EN 50 018 l'enveloppe du matériel ci-dessus définie est dispensée d'épreuve individuelle, compte tenu qu'elle a subi une épreuve de type sous 4 fois la pression de référence soit 22 bar.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Dossier de certification EX620/630 (15 pages) daté et signé le 2004.03.16
- Notice d'instruction PVD 3562-03/2004 (18 pages) de mars 2004 signée le 2004.03.16
- Plan n°344534 daté du 2004.01.19 et signé le 2004.03.16

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Les vis d'assemblage des différentes parties de l'enveloppe antidéflagrante doivent être de qualité supérieure ou égale à 8.8.

Pour l'utilisation dans les atmosphères explosives poussiéreuses, l'utilisateur devra procéder à un nettoyage régulier afin d'éviter les dépôts de poussières.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 018 et EN 50 281-1-1.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.